

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 Juillet 2020

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Yohann LE BELLEGUIC, Isabelle JEZEQUEL, Jean Paul Conseil excusés

Marché programme voirie 2020

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 97413.15 € HT pour la tranche ferme et 11 265.00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Marché Construction pont Bascule

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) retient les entreprises suivantes pour la construction du pont bascule à la zone de Kermat :

Lot 1 : Voirie réseaux divers : Entreprise Cosquer Coquil pour un montant de 33898.50 € HT pour la tranche ferme et 20905.00 € HT pour la tranche optionnelle

Lot 2 : Génie civil pont bascule : Entreprise COBA pour un montant de 29160.84 € HT

Lot 3 : Equipement pont bascule : Entreprise PIO pour un montant de 26840.00 € HT

Marché réfection étanchéité toit du Triskell

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise MENEZ pour un montant de 66512.52 € HT

Triskell : diagnostic amiante de la toiture

Avant de réaliser les travaux de réfection de la toiture du Triskell , un diagnostic amiante doit être réalisé. Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise FEI diagnostics immobiliers pour un montant de 480.00 € HT.

Travaux bâtiments (étage salle des sports)

Suite à la demande de l'association du tennis de table de la réalisation d'un aménagement de la salle de l'étage (salle des sports), le conseil municipal (15 pour, 1 contre et 2 abstentions) est favorable à la réalisation des travaux pour un montant de 3264.23 € HT.

Participation écoles publiques de Landivisiau

La commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire).

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable et décide de verser à la ville de Landivisiau la somme de 1406.68 € correspondant aux frais de scolarité pour 2 enfants.

Cantine : fixation des tarifs

En juillet 2018, le conseil municipal avait décidé d'augmenter le prix du repas de cantine, chaque année, à la rentrée de septembre, afin de le faire évoluer selon l'indice de l'inflation de l'année (N-1) (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Le conseil municipal (15 pour et 3 abstentions) fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 en appliquant une augmentation de 1.1% correspondant à l'indice de l'inflation de 2019:

- Repas enfant : 3.40 €
 - Avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille :
 - 3^{ème} enfant (15%) : 2.89€
 - 4^{ème} enfant (30%) : 2.38 €
 - 5^{ème} enfant (40%) : 2.04 €
- Tarif adulte : 5.25 €
- Tarif pénalité (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.25 €

Ces tarifs sont applicables pour les repas pris également dans le cadre de l'animation jeunesse et du centre de loisirs

Demande de subvention

Le conseil municipal (12 pour, 2 abstentions et 4 contre) décide d'attribuer au foyer de retraités de Penzé la somme de 50.00 €